

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

<p><b>ABONNEMENTS :</b>  MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  <i>Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.</i></p>	<p><b>DIRECTION et RÉDACTION :</b>  au Secrétariat du Gouvernement.  <b>ADMINISTRATION :</b>  à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.</p>	<p><b>INSERTIONS :</b>  Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  <i>S'adresser au Gérant, place de la Visitation.</i></p>
---	---	---

## SOMMAIRE.

### PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine nommant un Avocat-défenseur près la Cour d'Appel.

### ECHOS ET NOUVELLES :

Citation à l'ordre du Port d'attache.

### ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

### VARIÉTÉS :

Plaidoyer en faveur du Coucou.

## PARTIE OFFICIELLE

N° 2571.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 2 et 3 de Notre Ordonnance du 9 décembre 1913, relative aux Avocats-défenseurs ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

M. Victor-Charles-Joseph-Paul Raibaudi, licencié en droit, est nommé Avocat-défenseur près la Cour d'Appel de Monaco, en remplacement de M. Edouard Kunemann, décédé.

ART. 2.

Notre Ministre d'Etat est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le neuf novembre mil neuf cent seize.

ALBERT.

Par le Prince :  
Le Secrétaire d'Etat,  
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :  
Le Ministre d'Etat,  
Signé : E. FLACH.

## ÉCHOS & NOUVELLES

Le Lieutenant-Colonel, commandant l'Aéronautique aux Armées, vient de citer à l'ordre du Port d'attache, dans les termes ci-après, le Lieutenant Balny d'Avricourt, pilote breveté de dirigeable, de l'équipage du dirigeable d'Arlandes :

« A accompli au-dessus de l'ennemi plusieurs ascensions de bombardement, notamment dans la nuit du 22 au 23 septembre, où le ballon, violemment canonné, reçut plusieurs atteintes et fit un atterrissage difficile. A fait preuve, dans ces circonstances, de beaucoup d'habileté professionnelle, de courage et de sang-froid.

« Au Grand Quartier Général, le 1<sup>er</sup> novembre 1916 ».

## ÉTUDES HISTORIQUES

### LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

Suite (1)

#### CHAPITRE XVII.

Les Artistes du Palais sous Antoine I<sup>er</sup>.

#### § 2. — Une famille de Princes artistes.

David, le mari de la Bessein, composait des pièces de circonstance — nous en analyserons une de son cru qui fut exécutée à l'occasion d'un grand événement monégasque, — et il dirigeait parfois l'orchestre aux représentations de ballets ou d'œuvres déjà plusieurs fois répétées. Mais lorsqu'il s'agissait de grandes premières, d'œuvres importantes, d'un opéra de Lulli ou de Destouches, c'était le Prince lui-même qui, prenant en main la célèbre baguette héritée de Lulli, dirigeait tout son personnel artistique et lui inspirait le feu sacré qui l'animait. Il s'est peint lui-même dans la belle lettre à Destouches du 6 décembre 1729, que nous avons publiée, où l'on a remarqué le passage commençant ainsi : « Vous seriez un peu édifié de me voir parfois battre la mesure et donner les mouvements avec la fameuse canne de Lulli. »

Ainsi, la galerie des grands chefs d'orchestre de la Principauté, qui aboutit actuellement à Léon Jehin, commence par la haute figure du prince Antoine I<sup>er</sup>.

Au surplus, le Prince était apte à tout ce qui regarde l'art musical. Comme son maître Lulli, il formait ses artistes de chant et d'orchestre, coordonnait leur action, surveillait tous les détails de la mise en scène, préparant en somme une exécution aussi parfaite que possible des œuvres qu'il avait admises sur son théâtre. Il était en outre compositeur, comme l'avait été le roi Louis XIII, mais il ne signa jamais ses partitions.

L'inventaire de sa succession mentionne des pièces anonymes, des motets, des symphonies en manuscrit sans désignation d'auteur, qui se trouvaient enfermés dans la seconde armoire en noyer. Dans ce groupe devaient être comprises des compositions du Prince. M. Gustave Saige note dans son étude : *Les Beaux-Arts au Palais de Monaco*, que « parfois Antoine I<sup>er</sup> mit en musique celles de ses poésies qu'il destinait à être

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915, 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21, 28 mars, 11 avril 1916 et suivants.

chantées ». Nous parlerons de ces poésies dans un des paragraphes suivants, à propos de la Littérature au Palais.

Le Prince avait communiqué sa passion de la musique à tout son entourage. Ses filles, des familiers du Palais, les meilleurs éléments de son personnel s'étaient initiés à cet art. Aussi, à tous les degrés de la Cour monégasque, trouvait-on des personnes pouvant chanter ou tenir un instrument, aptes à compléter, dans la troupe ou à l'orchestre, les groupes d'artistes professionnels.

Au plus haut rang, ses trois filles étaient devenues des musiciennes accomplies, à tel point que leur père, au goût si difficile et si sûr, pouvait se montrer fier de leur talent.

Nous ne pouvons mieux le démontrer qu'en puisant quelques citations dans la correspondance du Prince.

Sa fille aînée, Louise-Hippolyte, duchesse de Valentinois, était, on le sait, en l'absence d'enfants mâles, princesse héritière, et par son mariage avec Jacques de Matignon, comte de Thorigny, elle apporta ce droit d'héritage à son époux. Ce mariage eut lieu en 1715 ; Louise-Hippolyte avait alors dix-huit ans. Jusqu'à cette époque, elle remplissait fort bien sa partie de musicienne dans les représentations et les concerts du Palais. Des démêlés d'affaires survenus entre son père et la famille de son époux, font que les lettres à elle destinées sont assez rares dans la correspondance d'Antoine I<sup>er</sup>.

En voici cependant quelques-unes écrites à un intervalle assez grand qui ont trait à ses qualités artistiques.

La première est adressée du 28 octobre 1721 à sa fille même, Madame la Duchesse de Valentinois, en son hôtel à Paris :

« Mets-moi un peu dans la confidence de savoir à quoi tu passes ton temps. Tu ne serais pas ma fille si tu n'aimais pas l'Opéra, — je m'explique, sans en être pourtant un pilier, tel que Monsieur ton père l'était. Pour la comédie, je l'honorais rarement de ma présence. »

Quelques jours après, le 13 novembre, il lui écrivait encore : « Apprends-moi si tu as pris congé entièrement du clavecin. Tu as le temps d'en jouer. Je ne pourrais te pardonner de n'avoir pas profité des heureuses dispositions que tes belles mains avaient sur cet instrument. Ta sœur (Mademoiselle de Chabeuil), à la vérité, ne les a pas si belles, mais, ma foy, elle te damerait bien le pion, et à bien d'autres là-dessus. Toute raillerie cessante, c'est un prodige. Je t'envoie une liste de toutes les pièces qu'elle joue, rien ne coûte à notre virtuose. »

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

VARIÉTÉS

Plaidoyer en faveur du Coucou

Par A. MAGNAN

Directeur du Laboratoire de Morphologie expérimentale à l'École des Hautes Études.

Les nombreuses légendes qu'on a répandues sur le compte du coucou ont fait jouer à cet oiseau un rôle considérable dans les superstitions passées. Pour les uns, il incarnait le diable : aussi ne pouvait-on mieux faire pour son ennemi que de « l'envoyer au coucou ». D'autres lui supposaient des vertus bizarres et ramassaient un peu de la terre sur laquelle il s'était posé, pour s'en faire un préservatif contre les insectes. Les paysans, de leur côté, colportaient la fable que le coucou était épervier en automne et coucou au printemps.

Mais il est une accusation très grave que de nombreux vulgarisateurs ont portée contre le coucou, dont ils ont fait le criminel destructeur de nombreux petits oiseaux.

C'est pour cette raison qu'à notre époque encore le coucou est tué sans merci par les paysans. Son agilité lui permet heureusement d'échapper à la haine des hommes.

Nous voudrions, par une courte description de sa vie, de ses mœurs, détruire tous les vieux préjugés qui nous représentent le coucou comme un oiseau uniquement nuisible, destructeur d'œufs, mangeur de petits oiseaux.

Par son plumage cendré bleuâtre sur le dos, ses cuisses et son abdomen rayés transversalement de brun-noir et de blanc, sa queue noirâtre rayée, elle aussi, et terminée de blanc, enfin par ses pattes et son iris jaune, il ressemble à un oiseau de proie, à un épervier qu'il copie aussi dans son vol. Aussi les chasseurs se trompent-ils souvent sur son compte ; et cela explique la légende ancienne qui le montrait tantôt épervier, tantôt coucou.

On peut dire que sa présence ne nous est guère manifestée que par son chant, son « coucou » qu'il lance, sonore, à tout instant. Seul, cet appel évoque en nous son image, car peu de personnes peuvent affirmer avoir vu le coucou vivant, invisible qu'il demeure au milieu du feuillage.

C'est grâce au soin jaloux que le coucou met à nous cacher son plumage rayé que sa vie peut s'écouler sans troq de dangers. Sans cette précaution, par suite de l'exécrable réputation dont il jouit, il y aurait longtemps que nous compterions le coucou parmi les oiseaux disparus de la surface de la terre et que sa dépouille voisinerait au Museum à côté de celle du dronte.

Et pourtant, ici je veux prendre la défense de cet oiseau que je considère comme un des plus utiles.

Vorace insatiable, il vole rapidement comme les éperviers, fond sur sa proie, passe entre les branches, en faisant des pirouettes et en glissant d'une aile sur l'autre. Lorsqu'il a saisi sa proie, il vient se poser, bien dissimulé au milieu du feuillage, sur une haute branche où il se tient dans une position particulière, ratatiné sur ses pattes, comme posé en équilibre sur son abdomen.

Et ces proies, savez-vous en quoi elles consistent ? Ce ne sont qu'insectes et que chenilles ; si bien que ce sanguinaire oiseau mérite d'être considéré comme un des plus utiles de l'Europe. Il protège nos forêts en attaquant les chenilles velues du bombyx processionnaire. Ces chenilles que tous les oiseaux dédaignent, peut-être parce que leur gésier ne peut s'y habituer, le coucou s'en gave. Il détruit les chenilles des futaies. Ces insectes hérissés de poils, de piquants, noirs et velus, venimeux, constituent son mets de prédilection. Les poils se piquent sur la muqueuse de son estomac qui en paraît comme feutré, si bien que l'on a pu croire que cet organe était poilu.

Bien des naturalistes qui s'étonnaient que les nids de chenilles fussent dépeuplés si vite, n'ont compris ce miracle que lorsqu'ils ont su qu'un coucou s'était établi dans le voisinage. J'ai disséqué moi-même

quelques-uns de ces oiseaux pour des travaux que j'effectuais sur le régime alimentaire. Que ce soit en Europe, que ce soit en Afrique, je n'ai jamais trouvé dans leur gésier que des débris de papillons, de chenilles et de coléoptères.

Et il faut être bien persuadé que les dégâts que le coucou cause à la gent chenille sont si considérables que, pour empêcher la destruction lente, mais des plus sûre, des beaux arbres de nos forêts, il serait à souhaiter qu'au lieu de chercher à détruire cette espèce d'oiseau, on en favorisât la reproduction.

(A suivre.)

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES sur saisie.

Le lundi vingt-sept novembre mil neuf cent seize, à onze heures du matin, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire, sise rue du Tribunal, n° 2, et par le ministère de M<sup>e</sup> Antoine Blanc, son suppléant pour la durée de la guerre ;

En exécution d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de première instance de la Principauté de Monaco, en date du sept novembre mil neuf cent seize, enregistrée, rendue à la suite des saisies pratiquées par le ministère de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco et de M<sup>e</sup> Miglioretti, son suppléant, les vingt-trois février, et cinq mars mil neuf cent quinze et quatre novembre mil neuf cent seize, à la requête de M. Bernard ISAIA, ancien commerçant, demeurant à Monaco, à l'encontre des époux Ernest Willy FERSCHLAND et Adèle Barbara RAMELLA, son épouse, commerçants, demeurant à Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur :

Du fonds de commerce de restaurant exploité à la Condamine, Principauté de Monaco, rue Caroline, n° 22, dans un immeuble appartenant à M. Devissi, ledit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne, les objets mobiliers, le matériel, les marchandises, et le droit au bail des lieux où ledit fonds est exploité.

Cette vente aura lieu sur la mise à prix de mille francs fixée par l'ordonnance autorisant la vente, ci 1.000 fr.

La consignation pour enchérir est de cinq cents francs, ci 500 fr.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Antoine Blanc soussigné, à cet effet commis comme suppléant de M<sup>e</sup> Eymin, notaire, mobilisé.

Monaco, le onze novembre mil neuf cent seize. (Signé : ) A. BLANC.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PARK-PALACE DE MONTE-CARLO

Société anonyme au capital de 1.000.000 de francs

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société du Park-Palace sont informés que l'Assemblée générale ordinaire convoquée pour le 14 novembre 1916 ne peut avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Messieurs les Actionnaires seront convoqués à nouveau à une date qui sera fixée ultérieurement.

Diction :: Déclamation

LES GESTES LE MAINTIEN

Cours autorisé par le Gouvernement

LEÇONS PARTICULIÈRES

22, Rue de Millo

Mardi et Vendredi, de 2 à 4 heures

M<sup>me</sup> Germaine ORCELLE

Ex-Pensionnaire

du Théâtre National de l'Odéon et du Vaudeville

Écrire : Hôtel Beau-Rivage, Nice

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.259 et 41.260.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 44.620 et 53.447.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 26.387 et 26.388.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, substituant M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.837.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 43.178.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 19.985.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.287 et 17.628.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 1<sup>er</sup> juillet 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux cinquièmes d'action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 31.879 et 84.716.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 102.698 à 102.705.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 5.326, 6.202, 49.137 et 38.858.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier, substitué par M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.